

N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS VERBAL**

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 11 novembre 2004, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion sous la présidence du maire Yoland Dion.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des procès-verbaux des 4 octobre et 26 octobre 2004
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Amendement règlement 03-46 ordonnant la fermeture du chemin du Quai en période hivernale
- 6- Dépôt du rapport du maire
- 7- Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire.
- 8- Octroi de contrat entretien patinoire 2004-2005
- 9- Octroi du contrat surveillance des locaux patinoire 2004-2005
- 10- Transfert de la liste des droits de mutations et des taxes dues à la M.R.C.
- 11- Demande de subvention Association Bénévole de l'Île d'Orléans
- 12- Cocktail bénéfice Chambre de commerce de l'Île d'Orléans
- 13- Contrat pavage rte d'Argentenay
- 14- Varia M.R.C.
- 15- Période de questions
- 16- Levée de l'assemblée

**ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jules Roberge et secondé par Jacques Drolet  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

04-99

**ITEM 2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 26 OCTOBRE 2004**

L'Adoption des procès-verbaux est proposée par Lina Labbé et secondé par Martin Giguère  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

04-100

**ITEM 3 CORRESPONDANCES**

**ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES**

L'adoption des dépenses est proposée par Jacques Drolet et secondé par Lina Labbé  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

04-101

M.R.C de l'Île d'Orléans	5 477.32
Yoland Dion	452.23
Lauréanne Dion	156.55
Jacques Drolet	156.55
Martin Giguère	156.55
Dominique Labbé	156.55
Lina Labbé	156.55



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

Jules Roberge	156.55
Communauté Métropolitaine	1 194.00
Sylvie Beaulieu	278.50
Réjean Guay	395.50
Jacqueline Proulx	45.00
Les Trésors de Bacchus	69.13
C. V. céramistes	35.00
Carra	227.85
Ministre des finances	929.34
Receveur Général	515.59
Sylvie Beaulieu	551.51
Richard Dallaire	156.00
Maison des Jeunes	120.00
M.R.C. journal	249.50
Sylvie Beaulieu	551.51
Centre de santé Orléans	50.00
Chambre de commerce	106.97
Ministère de la Sécurité Publique	36 164.00
Line Labbé	90.00
Signabec	58.20
Peintures récupérées	22.03
Denis Asselin	255.94
Bell Canada	140.10
J. Morency Enr	84.67
Unicoop	73.90
Hydro Québec	1 442.65
<b>TOTAL</b>	<b>51 737.29</b>

#### COMPTES A PAYER

Ferme Dallaire	80.51
Mallette	115.03
Service M & R	386.48
Dorion Noel & Hallissey	4 662.10
Denis Asselin	241.55
Marquis Excavation	368.08
Réjean Guay	947.00
Fabrique de la Sainte-Trinité-d'Orléans	3 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>9 800.75</b>

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

~~Sylvie Beaulieu~~  
secrétaire trésorière

#### ITEM 5 AMENDEMENT RÈGLEMENT 03-46 ORDONNANT LA FERMETURE DU CHEMIN DU QUAI EN PERIODE HIVERNALE

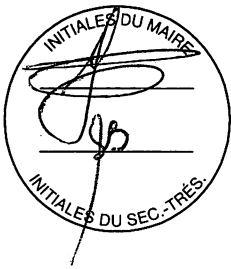
**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été déposé afin que la municipalité procède à l'ouverture d'une partie du chemin du Quai en période hivernale.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Martin Giguère que le conseil municipal de Saint-François amende son règlement # 03-46 à l'article 2 tel que rédigé ci-dessous.

#### ARTICLE 2

Le chemin du Quai, sera fermé à tous les véhicules routiers du 15 novembre de l'année en cours jusqu'au 1 mai de l'année suivante, dans la partie comprise entre le chemin du Cap et le Quai.

04-102



N° de résolution  
ou annotation

EM 6

## DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Le 1<sup>er</sup> novembre 2004

Objet : Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport traitant des derniers états financiers. Ce rapport a été préparé par la firme Mallette. Également, je vous expose la situation financière au 31 octobre 2004 ainsi que les orientations du Conseil municipal pour la prochaine année.

Le rapport du vérificateur présenté en mars dernier démontrait des revenus de l'ordre de 368 105 \$ pour des dépenses de 393 387 \$. L'affectation du surplus étant de 48 810 \$ cela nous laisse un surplus pour l'année 2003, après affectation, de 23 528 \$. Le surplus accumulé au 31 décembre 2003 est donc de 91 159 \$ et si on le compare avec celui de 2002, qui était de 116 447 \$, on constate un écart important de 25 288 \$.

Pour l'année en cours, des prévisions budgétaires de l'ordre de 402 969 \$ ont été adoptées. Des revenus supplémentaires en droits de mutation et surtout des subventions dans le cadre du programme « Agir » ainsi que l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal font en sorte que le budget total se situera à environ 450 000 \$.

Des dépenses en immobilisation ont été effectuées au centre communautaire au montant de 46 059 \$, toutefois, ces travaux ont été subventionnés à 50 %. Une subvention du gouvernement provincial au montant de 25 000 \$ nous a été accordée dans le cadre de l'amélioration du réseau routier. Cette somme est répartie de la façon suivante : 15 000 \$ pour 2004-2005, 5 000 \$ pour 2005-2006 et 5 000 \$ pour 2006-2007. Également, une subvention tardive nous a été accordée, pour l'entretien des chemins municipaux, au montant de 5 000 \$.

Suite à ces bonnes nouvelles nous avons octroyé un contrat de 21 300 \$ à la firme Pageau et fils pour la réfection de la chaussée de la route d'Argenteau.

Enfin, pour le prochain exercice, les dépenses en immobilisation à prévoir seront modestes et elles seront effectuées au niveau de la protection incendie et ce dans le but de se conformer aux exigences du schéma de couverture de risques.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sera soumis au Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, en décembre 2004, dans la perspective d'une mise en œuvre dès janvier 2005. La Ville de Québec, propriétaire du site d'enfouissement de la l'incinérateur, incinérateur qui nécessitera des réparations d'environ 40 millions de dollars, nous a avisé que les coûts pour l'enfouissement des ordures ménagères seront majorés de 12 % pour l'année 2005.

Dans un même ordre d'idée, l'atteinte des objectifs de récupération des matières résiduelles prévue au PGMR ne se concrétisera pas tout seul. Des campagnes d'information et d'éducation seront nécessaires et la gestion des ordures ménagères devra être modifiée. Les coûts reliés à ces actions ne sont pas encore définies, mais elles seront nécessaires à l'atteinte des objectifs de réduction des matières résiduelles.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

La rémunération des élus municipaux est la suivante. Pour chaque conseiller, elle est fixée à 156,55 \$ par assemblée régulière et à 50 \$ pour chaque assemblée spéciale où ceux-ci sont présents. La rémunération du maire est fixée à 469,63 \$ pour chaque assemblée régulière et à 150 \$ pour chaque assemblée spéciale. La rémunération des élus est indexée à chaque année et celle-ci correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, pour le Québec, établi par Statistique Canada.

En terminant, je veux souligner les efforts consentis par chacun des élus qui consacrent temps et énergie pour mener à bien les dossiers dont ils ont la responsabilité.

Le maire,

Yoland Dion

**ITEM 7 DÉPÔT DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE**

Tous les élus municipaux présent ont produit un formulaire d'intérêt pécuniaire

04-103

**ITEM 8 OCTROI DU CONTRAT ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2004-2005**

Il est proposée par Jacques Drolet et secondé par Lauréanne Dion d'accorder le contrat pour l'entretien de la patinoire à M. Réjean Guay le tarif horaire sera de 10 \$ l'heure.

04-104

**ITEM 9 OCTROI DE CONTRAT SURVEILLANCE DES LOCAUX PATINOIRE 2004-2005**

Il est proposée par Lina Labbé et secondé par Lauréanne Dion d'accorder le contrat pour la surveillance des locaux à Mme Renée Duchaine le tarif sera de 8 \$ l'heure.

04-105

**ITEM 10 TRANSFERT DE LA LISTE DES DROITS DE MUTATIONS ET DE TAXES DUES À LA M.R.C.**

Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Jacques Drolet d'autoriser la secrétaire-trésorière à transférer la liste des droits de mutations et des comptes de taxes non payés au 30 novembre 2004. Cette liste sera transmise à la M.R.C. pour fin de perception, vente pour taxes. Conformément à l'article 1023 du Code Municipal, une copie de la liste des arrérages de taxes sera transmise à la Commission scolaire des Premières Seigneuries.

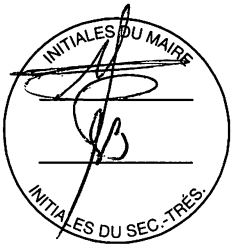
04-106

**ITEM 11 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES BÉNÉVOLE DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

IL EST PROPOSÉ PAR LINA LABBE ET SECONDE PAR DOMINIQUE LABBE D'ACCORDER UN MONTANT DE \$ 100.00 dollars.

**ITEM 12 COCKTAIL BÉNÉFICE CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

REFUSE



04-107  
N° de résolution  
ou annotation

04-108

**ITEM 13      CONTRAT PAVAGE ROUTE D'ARGENTENAY**

Il est proposée par Jacques Drolet et secondé par Jules Roberge d'accorder le contrat pour le pavage de la route d'Argentenay à construction P.E. Pageau pour un montant de 21 300 \$ ta en sus.

**ITEM 14      VARIA M.R.C.**

**ITEM 15      PERIODE DE QUESTIONS**

**ITEM 16      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 9 h 45.